

Envoi : 17/06/2020

Réception par le Préfet : 17/06/2020

Publication : 19/06/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-6-6-4

Séance du vendredi 12 juin 2020

### **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE ACCORD AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE MUNSTER HAUTES-VOSGES POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE AVEC PROCURATION :**

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

**EXCUSEE :**

Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'article 2 relatif à l'accord préalable des membres (le Conseil départemental du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster) pour la réalisation des emprunts et des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de Munster Hautes-Vosges approuvés par arrêté préfectoral du Préfet du Haut-Rhin en date du 13 janvier 2004,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 29 mai 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne au Syndicat Mixte de la Vallée de Munster Hautes-Vosges l'accord du Département du Haut-Rhin pour contracter un emprunt de 500 000 € en vue du financement de son programme d'aménagement.

La Présidente

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité